

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 30 JANVIER 2018

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à M. ZACCARIA Jean-Pierre (membre de la Commission Technique) suite au décès de sa maman.

Appel à candidatures Finales

La commission sportive lance un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- [Le 10 Juin 2018 : Finales Seniors](#)
- [Les 16 et 17 Juin 2018 : Finales de jeunes](#)

Les candidatures sont à adresser au District avant le 19 mars date butoir.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

Appel à candidatures Assemblée Générale

Assemblée Générale d'Été du District

Appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 29 juin en soirée.

[La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 30 mars 2018.](#)

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition,
demandez le auprès du secrétariat.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr

SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Du 27-28 Janvier 2018

Amende 11 €

GIERES	U13
BOURGOIN	U13
VILLEFONTAINE	U15FA8
GPT ISERE RHODAN	U13
METROPOLITAINS	SA8ENT
FASSON	SA8ENT

BELLEDONNE GRESIV	U15D3
BIZONNES	U15D3
GRESIVAUDAN	U15A8
TOUVET TERRASSE	U15A8
VINAY	U15A8
G.FURE ISERE	U13D4
IZEAUX	D4
ST MARTIN D'URIAGE	U15D2

FORFAIT JOURNEE

Du 27-28 Janvier 2018

Amende 32 €

COTE ST ANDRE	D1
MANIVAL	U19D2
FORMAFOOT B.V.	U15D2

FM NON RETOURNEE

Du 18-19 Janvier 2018

Amende 75 €

VIRIEU FUTSAL	FUTD1
POISAT	SA8ENT

FMI NON TRANSMISE**Du 20 Janvier 2018****Amende 75 €**GPT ISERE RHODANIENNE
CORBELIN
ASCOLU19D2
U19D2
CPU15GRESIVAUDAN
GPT ISERE RHODANIENNE
FC2AU15D2
U19
U15D3**CHANGEMENT DE NIVEAU****Amende 42 €**

LA SURE FEM DE A11 A A8

FMI NON TRANSMISE**Du 27-28 Janvier 2018****Amende 75 €**CHAMPAGNIER
GIERESD4
U15D1**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 03/01/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/01/2018.

517051 RIVES SPORT (sous réserve d'encaissement)

528946 NOYAREY (sous réserve d'encaissement)

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 03/01/2018

Le club ci-dessous se verra retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/01/2018.

582073 FUTSALL DES GEANTS

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BOUZOUZOU H. – FIARD E. – DESTRAS P. – SAINT ALBIN L. – HUGOT D. – MAREY A. – AINOUCHE M. – BUOSI B. – BOUZOUZOU H. – MARTEN A. – MARTEN A. – DJEGHDIR M. – TOUR M. – BECHET P. – CVL 38 – CICERON F. – SOUDAINI H. – LCA FOOT 38 – ASIEG.

REGLEMENTS : O. LES AVENIERES – GPT FURE ISERE – CREYS MORESTEL – VALLEE DE LA GRESSE – SUD ISERE – SEYSSINS – AJAT VILLENEUVE – LCA FOOT 38